



Le Bilan de Compétences

Il est essentiel aujourd'hui d'intégrer une démarche professionnelle dans un projet de vie plus global. Vie professionnelle, vie personnelle, vie sociale, sont des vases communicants. La recherche d'un équilibre est importante pour s'éviter frustration et épuisement et avancer vers un futur professionnel plus adéquat.

Objectifs

L'objectif du bilan de compétences est d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles et de définir un projet professionnel et/ou de formation le plus en adéquation avec ses besoins, talents, valeurs, aspirations en tenant compte de ses contraintes matérielles, financières, familiales et organisationnelles.

Il permet une prise de recul et d'observation de son parcours professionnel, un questionnement large et fructueux en lien avec sa situation présente. Cet accompagnement donne les clés pour gagner en clarté, motivation et définir un projet professionnel plus aligné.

Le bilan s'adresse à toute personne qui souhaite s'engager dans une démarche de changement d'orientation professionnelle, d'évolution, de mobilité interne, externe ou géographique, et d'adaptation du profil au marché de l'emploi en constante mutation.

Le Bilan de compétence est un dispositif qui s'inscrit pleinement dans le droit à la formation. Il est réglementé par les articles L6313-10 L613-1 L613-4 du Code du travail.

Qui peut en bénéficier ?

Il n'y a pas de prérequis pour bénéficier d'un bilan de compétences.

Vous pouvez bénéficier d'un bilan de compétences, si vous êtes :

- Salarié du secteur privé, en contrat à durée indéterminée ou déterminée, via le compte personnel de formation (CPF) ou plan de développement des compétences ou congé de reclassement.
- Demandeur d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi.
- Salarié du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires...)

A noter : lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation (CPF) pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.

Quel déroulement ?

La phase préliminaire (4h00)

- Analyser la demande et vos besoins
- Comprendre le déroulement du bilan et les moyens utilisés
- Co-définir les objectifs et les modalités du bilan de compétences
- Confirmer votre engagement.

La phase d'investigation (16h00)

La phase d'investigation permet au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

- Faire le bilan de sa situation actuelle et analyser son parcours professionnel
- Identifier ses compétences (savoir-faire et savoir-être), leviers de motivations et pistes de progression
- Déceler ses ressources et potentiels ignorés
- Identifier ses intérêts, valeurs et motivations professionnelles
- Identifier les tâches et missions qui coutent de l'énergie et celle qui donnent de l'énergie
- Analyser ses préférences naturelles et modes de fonctionnement à l'aide d'outils psychométriques
- Repérer ses zones de peurs et les freins à l'atteinte de l'objectif
- Analyser les différentes pistes professionnelles
- Élaborer ses scénarios d'évolution professionnelle
- Définir un plan d'action Smart pour avancer concrètement vers votre objectif

La phase de conclusion (4h00)

Étape de synthèse et mise en œuvre du projet à l'appui du plan d'action

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Prévoir les principales étapes du ou des projets professionnels
- Co-crée la synthèse de l'accompagnement et analyser le chemin parcouru

Un entretien de suivi sera proposé 6 mois après la fin du bilan de compétence

Organisation et outils pédagogiques

Formatrice : Valérie Jaillet, Consultante en transitions professionnelles et bilan de compétence certifiée.

Titulaire du titre RNCP de Conseillère en Évolution Professionnelle, coach certifiée ICF, titulaire d'un diplôme Canadien de Psycho praticienne.

Moyens pédagogiques et techniques

- Livret d'accueil
- Livret d'accompagnement
- Analyses psychométriques
- Exercices et documentation pédagogique
- Synthèse finale de l'accompagnement
- Questionnaire de satisfaction
- Feuilles de présences
- Un suivi à 6 mois

Tarifs et modalités de financement

Tarifs : de 1150 euros TTC à 1500 euros TTC en fonction du besoin personnalisé et du nombre d'heures en accompagnement individuel.

Il existe plusieurs modalités de financement.

- Le CPF
- Les demandeurs d'emploi peuvent s'adresser à Pôle Emploi pour un financement complémentaire ou intégrale du bilan de compétences.
- Le congé de bilan de compétences, à l'initiative du salarié. Le salaire est maintenu, et les séances sont effectuées durant le temps de travail.
- Le Plan de Développement des Compétences de votre entreprise.
- L'autofinancement (règlement en plusieurs fois)

Durée

- La durée du bilan de compétences est de 24 heures maximum.
- Dont 10h00 à 13 heures d'entretien individuel et le solde en temps de réflexion et travail personnel.
- Ces heures se répartissent généralement sur plusieurs semaines, 2 à 4 mois en moyenne.

Accessibilité

L'accompagnement qui se déroule en visio est accessible à toute personne à mobilité réduite.
Me contacter en cas de besoins spécifiques.

Valérie JAILLET
06 83 49 36 07
valerie.jaillet@gmail.com
Site web : <https://www.valeriejaillet.com/>
Siret : 842 314 908 00026

